

**CONFERENCE INTERNATIONALE** الجمهورية اللبنانية  
**DE L'EDUCATION** مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية  
40e SESSION, GENEVE 1986 مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

République Libanaise  
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative  
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public  
(C.P.E.S.P.)

**DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION**  
**1984 — 1986**

**RAPPORT NATIONAL DU LIBAN**

Par  
**Mohamad El-Hage**  
Directeur Général  
du Ministère de l'Education  
Nationale

et

**Marcelle H. Jabbour**  
Responsable de l'Unité  
de français à la Direction  
de l'Enseignement Secondaire

Beyrouth - Liban  
Février 1986

**N.B.**

- p.10 certaines
- p.12 lire: 1978 normaliens pour l'année 1981 -  
1982  
- U. Américaine
- p.15 lire: stages de formation et de perfection-  
nement
- p.15 lire: formation des enseignants
- p.21 lire: à cause de la guerre
- p.23 lire: par rapport au total

## **Préliminaire**

### **L'Education dans un Pays en guerre**

Onze ans de guerre ont gravement bouleversé la vie au Liban et compromis sa croissance et son développement. Déplacements de population, migrations des travailleurs, chômage bombardements morts et blessés, dégâts matériels considérables ont ajouté des problèmes encore plus aigus aux problèmes déjà existants: invalides, handicapés, orphelins, sans-logis...

Les conséquences et les répercussions négatives de la crise sur l'Education sont plus que concrètes: années scolaires de plus en plus compromises sauvées de justesse, destruction de bâtiments scolaires et d'équipements, niveau nettement en baisse, examens officiels sur le plan national annulés ou suspendus...

Les statistiques démographiques et scolaires sont très incomplètes parfois inexistantes, surtout pour les dernières années.

Cependant les caractéristiques fondamentales du système éducatif n'ont pas été modifiées.

## **I — Organisation et Structure du Système Educatif**

### **I — 1 — Principes, finalités, objectifs et priorités de l'éducation**

- a) Principes généraux qui régissent l'éducation nationale et lois fondamentales relatives à l'éducation actuellement en vigueur.

D'une façon générale, l'attention de l'Etat est plutôt portée sur les problèmes d'exécution et d'application. Les principes généraux, les finalités et les objectifs sont souvent mal définis, et vagues.

- On trouve ici et là, dans la Constitution, les déclarations ministérielles, les textes juridiques des notions comme: «éducation saine», «indépendance culturelle», «acquisition par la jeunesse d'une personnalité libanaise», sauvegarde du patrimoine national et des valeurs éthiques».
- On remarque toutefois une constante dans les principes: celui de la liberté de l'éducation aux niveaux des élèves, des parents, des écoles elles-mêmes etc...
- Quant aux objectifs spécifiques, on les trouve dans l'introduction des derniers programmes en vigueur: ceux de 1968 (décret No. 9099) et de 1970 répartis par cycle d'étude comme suit:

#### **1) Le pré-scolaire:**

- Développer et affiner les fonctions sensorielles chez l'enfant.
- entraîner l'enfant à l'expression spontanée et correcte à travers la mimique, le dessin et les travaux manuels.
- initier l'enfant à la créativité.
- aider l'enfant à prendre conscience de ses responsabilités et lui inculquer les bonnes manières et les savoir-faire dans la vie en société.

## 2) Le cycle primaire:

- assurer l'éducation morale, intellectuelle et physique par la conversation, la lecture... l'observation et l'étude des deux milieux naturel et humain.

## 3) Le cycle moyen:

- aider l'élève à découvrir ses aptitudes et l'orienter en fonction de ses capacités.

## 4) Le cycle secondaire:

- aider l'élève à atteindre la maturité intellectuelle et acquérir les connaissances nécessaires pour l'orienter dans le choix des études supérieures compatibles avec ses capacités, et le préparer à recevoir cet enseignement.

- b) Actuellement, il y a remise en question de certains principes. Un consensus national est à refaire pour fixer les finalités, les buts et les objectifs spécifiques de l'éducation dans la perspective des nouvelles réalités libanaises et de l'avenir des besoins sociaux, culturels et éducatifs de la population.

Ce sera d'ailleurs l'une des priorités du Nouveau Liban de l'après-guerre.

## I — 2 — Système d'administration et de gestion

*Voir l'organigramme: «Structure administrative du Ministère de l'Éducation Nationale et des Beaux-Arts».*

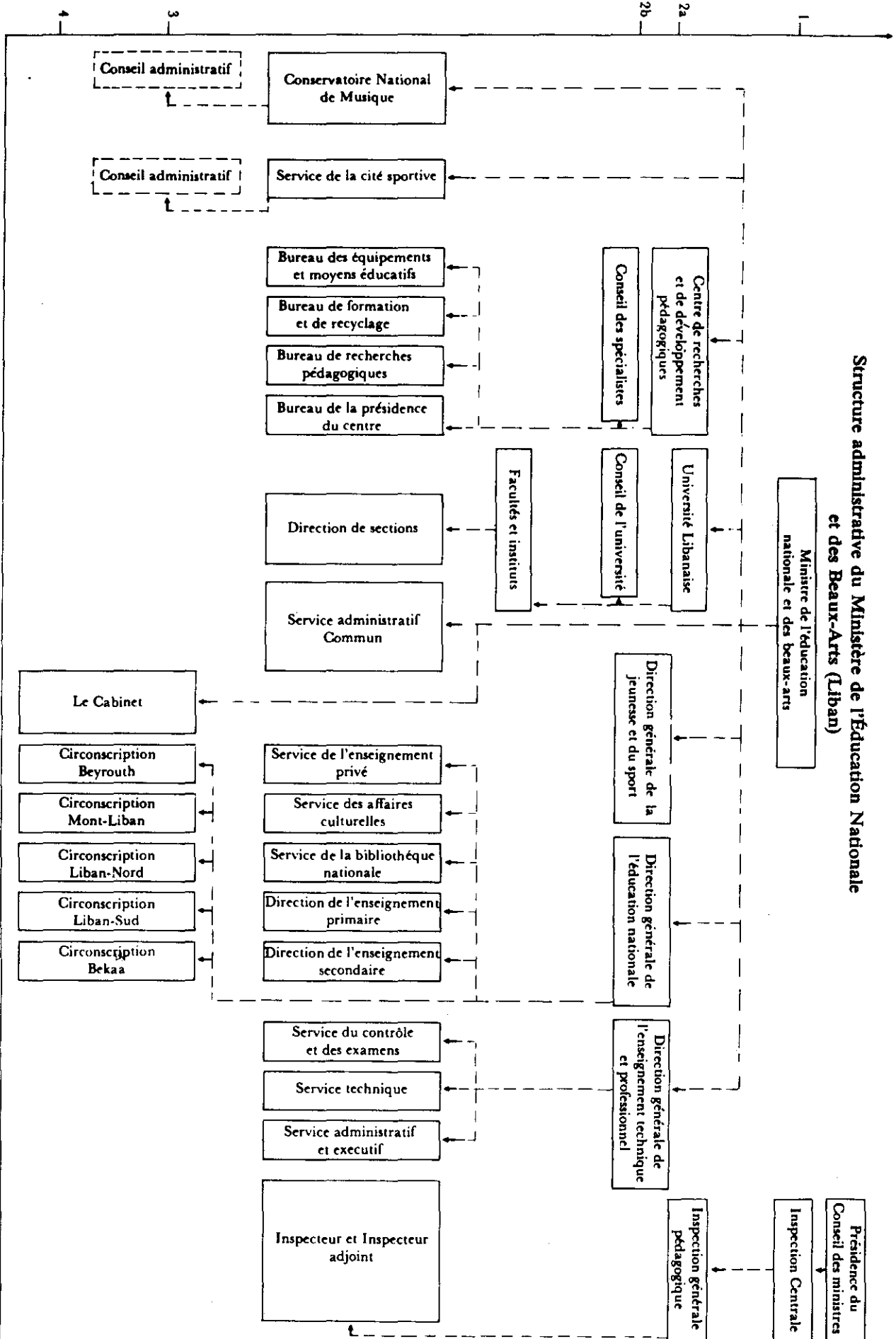
Le système en vigueur n'a pas changé.

- Comme on le voit les responsabilités du Ministère couvrent à la fois les domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la culture, des beaux-arts, et de la jeunesse et du sport.
- La structure actuelle fait que l'organisation, le contrôle et l'administration sont divisés entre plusieurs organismes, et parfois plusieurs ministères: l'enseignement agricole public relève du Ministère de l'Agriculture, l'éducation des adultes l'alphabétisation par exemple et l'éducation informelle des jeunes relèvent, elles, du Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Le C.R.D.P. organe autonome s'occupe de planification, de statistiques, des programmes, de la formation des maîtres... L'inspection des écoles est assurée par l'inspection générale pédagogique rattachée à l'inspection centrale et elle-même à la Présidence du Conseil des Ministres. Le Service de l'Enseignement Privé forme un organisme quasi-autonome, bien que rattaché à la Direction Générale.
- Par contre, il existe des activités pédagogiques qui n'ont pas de correspondant dans l'administration comme l'Enseignement spécialisé pour les handicapés, l'Orientation Scolaire et Professionnelle, l'Orientation pédagogique...
- Les événements ont créé une certaine décentralisation de fait, ces dernières années, au niveau des directions du Ministère et des services administratifs divers.
- Le système est appelé à plus de coordination et de décloisonnement, à plus de décentralisation effective à tous les niveaux, de modernisation et d'efficacité; bref à une réorganisation entière.

Plusieurs projets de réforme administrative n'ont pas vu le jour, ainsi que l'application du décret de la création des zones éducatives qui date de l'année 1973.

Niveaux

### Structure administrative du Ministère de l'Éducation Nationale et des Beaux-Arts (Liban)



### I — 3 — Financement de l'éducation

Le mode de financement de l'éducation au Liban est assez complexe puisqu'il relève de plusieurs sources:

- L'enseignement public relève essentiellement du ministère de l'Education Nationale à l'exception de certains établissements spécialisés placés sous l'autorité d'autres ministères dont ils dépendent financièrement (enseignement agricole). Cependant toutes les dépenses publiques consacrées à l'éducation ne figurent pas au budget du Ministère de l'Education. Ainsi par exemple la construction des bâtiments scolaires dépend du conseil pour le développement et de reconstruction (C.D.R.), et l'inspection pédagogique dépend de la présidence du Conseil des Ministres. Les parents payent également les frais d'inscription annuels dans les établissements scolaires publiques comme suit:

— Pré-primaire et primaire	100 L.L. par élève
— Moyen	180 L.L. par élève
— Secondaire	255 L.L. par élève
— Enseignement technique	122 L.L. par élève
— Enseignement supérieur	185 L.L. par élève

Ces sommes rentrent dans le budget du Ministère, et la caisse de l'école pour les frais, du chauffage, du nettoyage et les fournitures scolaires... c'est-à-dire une partie des frais de fonctionnement de l'école.

- Le Ministère de l'Education alloue des crédits pour aider les écoles primaires subventionnées à raison de 900 L.L.(1) environ par élève inscrit au cycle primaire, le reste de la scolarité est couvert par les familles.
- Les écoles privées payantes ne sont pas financées par les fonds publics, elles sont à la charge des familles. L'état n'exerce aucun contrôle direct sur leur situation financière. Le Conseil des parents exerce le contrôle financier dans les écoles privées. En cas de litige, on a recours au Conseil d'Arbitrage au Ministère de l'Education. Le Ministère préside également en la personne de son directeur général le Conseil de la Caisse des indemnités du personnel des écoles privées. Les droits de scolarité sont en général assez élevés. La moyenne de dépense des familles par élève inscrit dans ces écoles a été au cours de l'année scolaire 1984-1985 comme suit(2):

— Pré-primaire	3.660 L.L.
— Primaire	4.638 L.L.
— Moyen	5.469 L.L.
— Secondaire	6.771 L.L.
— Enseignement technique	5.891 L.L.

- Au niveau universitaire:

L'Etat finance l'Université Libanaise qui est gratuite (symboliques droits d'inscription). Son budget a atteint 260 millions pour l'année 84-85.

Les autres universités sont payantes. Elles sont financées à 75% par les droits d'inscription:

Enseignement universitaire anglo-saxon:	20.966 L.L.
Enseignement universitaire français:	14.600 L.L.

---

(1) 50% du salaire minimal.

(2) Voir, Etude sur le coût de l'enseignement au cours de l'année scolaire 1984-1985 à l'Est de Beyrouth et au Nord du Mont Liban, 1986. Cette moyenne comprend la scolarité et les autres frais scolaires à l'exception des dépenses pour les déplacements des élèves.

Le Budget de l'Université Américaine a atteint 43 millions de dollars, celui de l'U.S.J. 59 millions de L.L.

**a) Budget de l'Education:**

Une fois ces remarques faites, le budget du Ministère de l'Education Nationale a atteint respectivement en 1983, 1984 et 1985, 1.188.700.000, 1.615.577.000 et 1.639.467.000 L.L. Il représentait 14% du Budget total de l'état en 1983, 14,1% en 1984 et 14,4% en 1985. Ce Budget avant cette dernière période a atteint 22% du budget total de l'Etat comme on le remarque dans le tableau qui montrè l'évolution du Budget entre 1974 et 1985. La contribution de l'Etat dans l'effort national pour l'Education est estimée à 40%, celle des familles à 60% selon des études récentes sur le coût de l'enseignement au Liban(1). La contribution de l'état et des familles représente plus que 16% du produit intérieur brut (PIB). C'est un des plus grands taux du monde. Cela montre que l'enseignement au Liban est très cher et que l'effort déployé par l'état et les familles est très considérable.

<b>EVOLUTION DU BUDGET DU MINISTERE DE L'EDUCATION</b> (En milliers de livres libanaises)			
(1) Année financière	(2) Budget de l'Etat	(3) Budget du Ministère de l'Education	%
1974	1.225.000	271.000	22,1
1975	1.636.800	263.500	16,1
1976	1.716.500	279.300	16,3
1977	1.661.400	288.200	17,3
1978	2.260.000	433.500	19,2
1979	2.806.000	536.500	19,1
1980	3.869.000	510.800	13,1
1981	4.489.000	713.700	16,0
1982	6.300.000	980.800	16,0
1983	8.610.000	1.188.700	14,0
1984	9.912.688	1.615.577	14,1
1985	9.745.731	1.639.467	14,4
1986*		1.803.414*	

Source: Les Budgets de l'Etat.

(\* ) Estimation.

(1) Voir, Etude sur le coût de l'enseignement en 1979-80, entreprise par Edward Wardini, Elie Khoury et Khalil Abourjaïli dans le cadre du centre de recherche pédagogique pour le développement.



**b) Ventilation:**

— **1982-1983:**

- Service administratif commun  
(y compris l'Université Lib. et le CRDP) 16,9%
- Direction générale  
(y compris tous les cycles de l'enseignement  
général et les subventions aux écoles gratuites) 74,8%
- D.G. Enseignement Technique 5,5%
- D.G. Jeunesse et Sports 2,4%
- Les cycles primaire et moyen  
sont les grands bénéficiaires: 54%

— **1983-1984:**

- Enseignement Général 63,90%
- Enseignement Technique 6,82%

— **1984-1985:**

- Service administratif commun  
y compris U.L. 260 millions et CRDP 26 millions 288.763.100 L.L.
- D. G. 1.226.084.000 L.L.
- D. G. Enseignement Technique 81.367.500 L.L.
- D. G. Jeunesse et Sports 38.757.000 L.L.
- L'enseignement général 69,54%
- L'enseignement Technique 4,94%

— **1985-1986:**

Prévision pour l'année budgétaire.

Estimation: augmentation de 10%, soit 1.803.414.690 L.L.

Sans prise en compte de l'augmentation des salaires prévue pour cette année de l'ordre de 40%.

**I — 4 — Organisation et Structure du Système éducatif.**

**a) Description et organigramme**

1) Ce qui caractérise le système éducatif libanais est d'abord la coexistence de l'enseignement public, relativement récent, et de l'enseignement privé plus ancien.

- Ecoles publiques d'un côté, écoles privées de l'autre, nationales ou étrangères, laïques ou communautaires: chrétiennes: (catholiques, orthodoxes, arméniennes)... musulmanes: (sunnites, chiites, druzes...).

En effet, la multiplicité des institutions scolaires est à la fois le reflet de l'évolution historique et de la composition communautaire du peuple libanais (société pluraliste).

- C'est le *pluralisme scolaire* et culturel, malgré l'intervention de l'Etat au niveau des programmes et des examens de fin d'études.

Le tableau suivant nous montre la répartition de l'effectif scolaire de l'enseignement général par secteur: écoles publiques officielles, écoles privées gratuites ou subventionnées, écoles privées payantes, pour l'année (1982-83):

Secteur public	Privé gratuit	Privé payant	Total
285.903	147.225	328.995	762.123

Le secteur public représente ~~40~~ 40% des effectifs, le secteur privé gratuit ~~19~~ 19% et le secteur privé payant ~~41~~ 41%. Ce pourcentage général varie selon les cycles (voir développement et évolution de l'éducation).

2) Le bilinguisme scolaire précoce obligatoire est une autre caractéristique du système.

- Certaines écoles adoptent le trilinguisme. Avec la langue arabe, langue nationale, on adopte le français 80% ou l'anglais 20% approximativement, parfois les 2 langues et cela à partir du cycle moyen pour la 2ème langue étrangère.
- Certains établissements enseignent l'Italien, l'Allemand ou l'Espagnol... (certains écoles étrangères ou celles qui préparent le Bac. français) les écoles arméniennes enseignent naturellement la langue arménienne.

3) Le système scolaire s'est également développé dans le sens de l'enseignement général.

*(Voir l'organigramme ci-dessous)*

### **L'enseignement général**

Il s'étend sur 14 années et recouvre 4 cycles d'enseignement au niveau pré-universitaire:

- 1 — Le cycle préscolaire ou pré-primaire.
- 2 — Le cycle primaire
- 3 — Le cycle moyen ou secondaire 1er cycle
- 4 — Le cycle secondaire.

### **L'enseignement technique et professionnel**

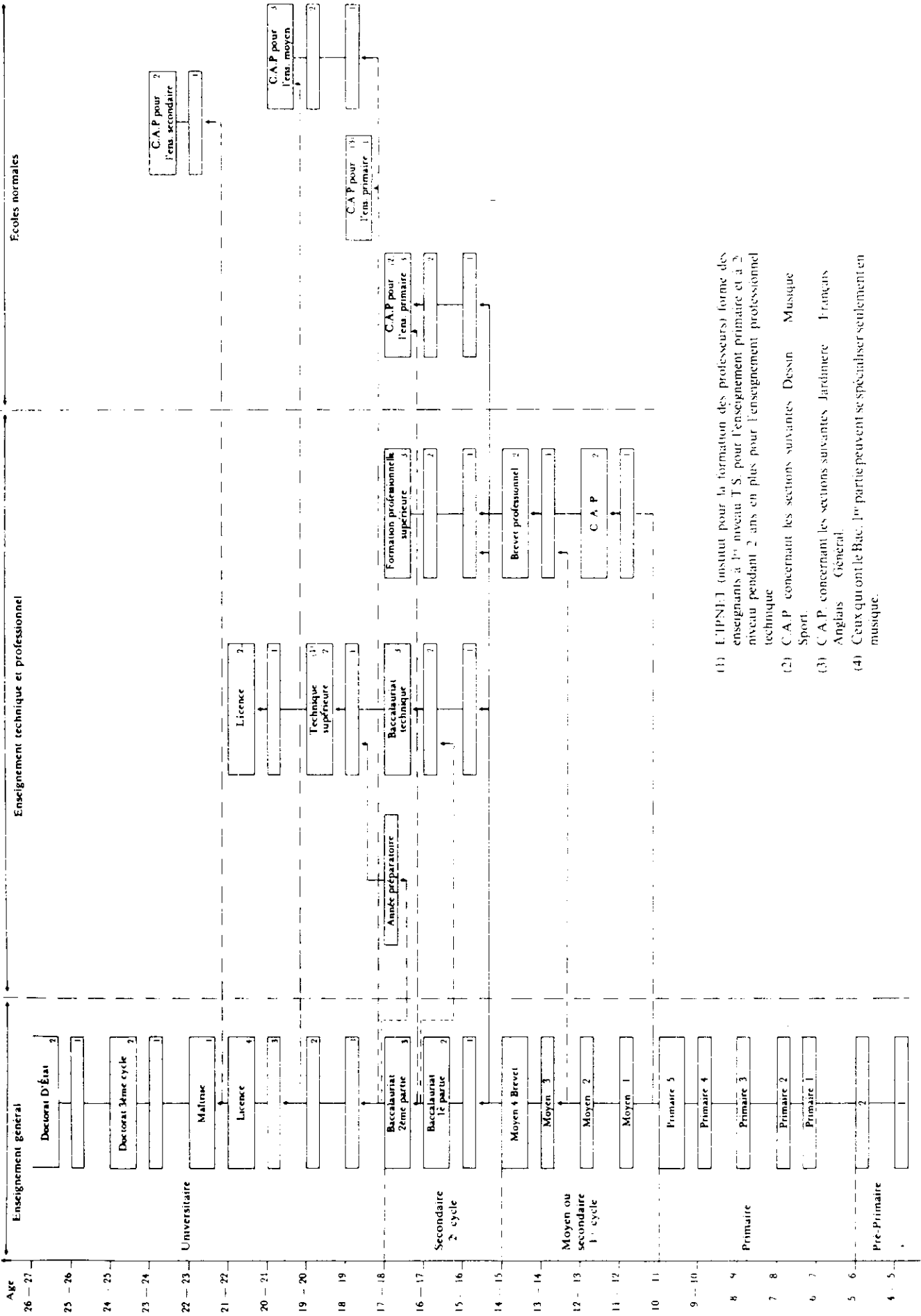
Il couvre une certaine de spécialisation mais ne représente que 7,5% des effectifs aux niveaux moyen et secondaire. Il est réparti sur 3 niveaux de formation: l'aptitude professionnelle 11%, l'exécution 77% et la maîtrise, correspondant respectivement aux cycles moyen, secondaire et supérieur de l'enseignement général. Il ne totalise que 20.774 dont 7.059 dans le public seulement (1984-1985). Ce chiffre représente les effectifs poursuivant le programme officiel de l'enseignement technique, on peut lui ajouter 16.840 élèves dans le secteur privé mais non aligné aux programmes officiels.

### **Les Ecoles normales**

Elles sont au nombre de 21 réparties comme suit:

- 15 écoles normales primaires.
- 2 écoles normales d'Arts (Musique-Dessin).
- 2 écoles normales d'éducation physique (Fille, Garçons).
- 2 écoles normales moyennes (Math. et Sc.).

# Organigramme éducatif (en ans)



- (1) L'IPNEI (Institut pour la formation des professeurs) forme des enseignants à 1<sup>er</sup> niveau T.S. pour l'enseignement primaire et à 2<sup>e</sup> niveau pendant 2 ans en plus pour l'enseignement professionnel technique
- (2) C.A.P. concernant les sections suivantes : Dessin - Musique - Sport.
- (3) C.A.P. concernant les sections suivantes : Jardinière - Français - Anglais - Général.
- (4) Ceux qui ont le Bac. 1<sup>er</sup> partie peuvent se spécialiser seulement en musique.

Leur effectif n'est que 1978 pour normaliens (l'année 81-82).

Elles ne fonctionnent plus pour le moment.

Comme on le remarque l'enseignement général surpasse de loin l'enseignement technique et normal, les effectifs de l'enseignement agricole sont insignifiants.

Ce déséquilibre structurel dans les différentes filières de formation se retrouve également dans l'enseignement supérieur.

### L'enseignement Supérieur

Il comprend une université nationale l'Université libanaise gratuite et 17 universités ou instituts privés payants.

Université ou Institut	Nombre de facultés	Nombre de spécialisations
U. Libanaise	10	33
U. Arabe de Beyrouth	5	17
U. St. Joseph	14	26
U. Américain de Beyrouth	7	23
U. St. Esprit Kaslik	6	6
Beyrouth U. College	7	24
Académie Libanaise des Beaux Arts	1	2
Centre de Sagesse	1	1
Haigazian College	6	6
U. de Louvain Baabda	3	3
Centre U. de N.D. de Louaizé	5	5
Near East College	1	4
I. St. Jean Balamend	1	1
I. St. Paul Harissa	1	2
Near East School of Theology	1	1
F. Islamique de l'Imam El Ouzai	1	1
F. Saddam Hussein de Médecine	1	1
Makassed Center for High Education	1	1

Source: CRDP: 1982-1983.

**Remarque:** L'Université de Louvain Baabda et la Faculté Saddam Hussein ne fonctionnent plus après la création de la Faculté de médecine à l'Université Libanaise en 1985.

L'effectif global est de 63.000 étudiants en 1983-1984, alors qu'il était 73.052 étudiants en 1982-1983.

Les disciplines littéraires et sociales l'emportent sur les disciplines scientifiques et techniques comme le montre le tableau suivant:

**Répartition des étudiants par discipline des spécialisations  
1983 — 1984**

Discipline	% Etudiants	Observations
1— Lettres et Sciences humaines	31,6%	
2 — Droit, Sciences Politiques	21,4%	
3 — Commerce	12,8%	
4 — Sciences Pures	9,2%	
5 — Génie	6,4%	y compris agronomes et technologues
6 — Gestion	4,8%	
7 — Beaux Arts	3,9%	
8 — Sciences sociales	3,6%	
9 — Etudes médicales	3,5%	y compris pharmacie, art dentaire infirmières.
10 — Etudes diverses	2,8%	information, documentation, études religieuses.

Source: *Idem*.

**b) Programmes Scolaires:**

*Voir Tableaux: Répartition des matières*

*1) — Cycles Primaires et Moyen.*

*2) — Cycle Secondaire.*

Une remarque s'impose: Math. et Sciences sont enseignées en arabe dans le cycle primaire des écoles publiques, mais en français dans les cycles moyen et secondaire.

La langue étrangère prend une grande importance elle devient langue véhiculaire, et plus tard langue de culture, et de spécialisation.

### Répartition des matières: Cycle Secondaire

Matière	1ère année			2ème année			3ème année			
	Série Scientifique	Série littéraire	Série langues anciennes	Série Scientifique	Série littéraire	Série langues anciennes	Matière	Mathématiques élémentaires	Sciences expérimentales	philosophie
Instructions religieuses	2	2	1	2	2	1	—	—	—	—
Education civique	5	8	7	6	7	7	Histoire de la philosophie arabe	2	2	6
Langue et littérature arabes	5	8	7	6	7	7	Philosophie générale	2	2	11
Langue et littérature étrangères	—	—	4	—	—	5	Langues anciennes Grec/Latin/Syriac	—	—	3
Langues anciennes Grec/Latin/Syriac	3	4	4	3	4	4	Histoire et géographie	2	2	4
Histoire et Géographie	6	3	3	6	4	3	Mathématiques	13	8	—
Mathématiques	4	2	—	5	3	—	Sciences physiques	7	7	—
Sciences physiques	3	2	—	3	2	—	Chimie	4	4	—
Chimie	—	1	2	—	2	1	Sciences naturelles	—	5	4
Thème et version	—	—	—	—	—	—				

## Répartition des matières

	Cycle Primaire			Cycle Moyen			
	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3/4 année	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>ème</sup> année
Arabe	8	8	7	7	7	7	6
Langue étrangère	8	8	8	7	7	7	6
Mathématiques	5	5	5	5	5	5	5
Sciences	2	2	3	3	3	3	5
Histoire/ Géographie	1	2	3	3	3	3	3
Education religieuse	—	—	—	1	1	1	1
Education civique	—	—	—	1	1	1	1
Activités manuelles et Education sportive	4	3	2	*3	*3	*3	*3

\* Matières suspendues actuellement

### I — 4 — c) Le système de formation des enseignants

#### 1 — Dans le secteur public

- Pour les professeurs du Secondaire, la formation initiale se fait à la Faculté de Pédagogie de l'Université Libanaise, mais les sessions de recyclage se font en collaboration avec le CRDP et la Direction de l'Enseignement Secondaire. Des stages de formation et de perfection se font à l'étranger grâce à la coopération bilatérale avec certains pays.
- «L'Institut national pédagogique pour l'Enseignement technique» (I.P.N.E.T.) forme le corps enseignant pour l'enseignement technique et professionnel.
- Pour les maîtres du Primaire, la formation se fait dans les Ecoles Normales. Il fallait 3 ans de formation après le Brevet d'Etude, ce système a changé: 1 an après le Bac. 2<sup>e</sup> partie; la formation est suspendue provisoirement.
- Dans les écoles normales d'éducation physique et d'arts, les conditions et la durée de formation n'ont pas changé.
- Des sessions de recyclage et de réhabilitation sont organisées par le CRDP, mais la guerre a arrêté ces programmes.
- Des unités pédagogiques: Langue française et Sciences dans les Directions de l'Enseignement Primaire et Secondaire essaient de suivre les enseignants et de les orienter.
- D'une façon générale, la formation continue n'est pas conçue d'une façon systématique.

Un projet a été proposé pour la création d'un corps de conseillers pédagogiques dans les différentes disciplines, opérant au sein d'un bureau pour l'Oriental Pédagogique.

#### 2 — Dans le secteur privé

- Les grandes écoles sont dotées d'écoles normales pour la formation du corps enseignant (Les Makassed par exemple), d'autres écoles s'occupent de formation continue et organisent des sessions spéciales annuelles ou suivies durant l'année scolaire (Les Ecoles catholiques par exemple).
- Les écoles arméniennes (60 écoles environ) ont elles aussi réussi à mettre en action un système de formation de ses enseignants dans les différentes disciplines, spécialement pour la langue arménienne enseignée.

- A l'Université St. Joseph, le Département des Sciences de l'Education livre une licence dans ce domaine et favorise la recherche pédagogique. Le Centre de formation des Educateurs forme un personnel qualifié pour le préscolaire et le primaire.
- L'Université du St.-Esprit-Kaslik a elle aussi un Département des Sciences de l'Education qui forme des chercheurs en éducation, des enseignants pour le secondaire et organise des stages d'éducation spécialisée. L'Institut de Pédagogie forme des enseignants en langue française.
- Le préscolaire et le primaire sont les cycles prioritaires dans la formation, beaucoup d'écoles de formation de «jardinières», comme celles des St-Cœurs, des Franciscaines, de la Mission française, par exemple, ont un niveau remarquable.

## **II — Développement de l'éducation 1984 — 1986**

### **II — 1 — Nouvelles orientations de la politique relative aux finalités, objectifs... Priorités actuelles.**

Il faut attendre le consensus national politique, culturel et éducatif pour pouvoir fixer la politique relative aux, finalités, objectifs... et donner les priorités en matière de développement.

- L'arrêt des hostilités est la priorité des priorités.
- Améliorer la qualité de l'enseignement pour qu'il aille de pair avec les exigences de la reconstruction, combien nécessaire, et du développement.
- Améliorer la rentabilité des investissements considérables consentis par l'Etat et les parents dans le domaine de l'éducation malgré les difficultés financières.

### **II — 2 — Législation nouvelle relative à l'éducation**

— Législation au niveau universitaire:

- Décret no. 2910 du 24/12/85  
Concernant le comité consultatif Juridique à l'Université Libanaise.
- Décret no. 2368 du 1/3/85  
Renouvelle le mandat du recteur de l'U.L.
- Décret no. 2886 du 9/12/85  
Création de deux sections universitaires de la Faculté de Médecine à l'U.L.

— Législation au niveau de l'Enseignement Secondaire.

- Circulaire No. 91/85 du 5/7/85:  
Mesures exceptionnelles pour la fin de l'année scolaire 1984-85 dans certaines écoles secondaires officielles.
- Circulaire No. 107/85 du 20/9/85  
Réglementation pour l'admission des élèves et leur inscription dans les écoles secondaires officielles pour l'année 1985-1986.
- Circulaire No. 162/85 du 9/12/85  
Concernant l'organisation des examens scolaires pour l'année 1985-1986 dans les écoles secondaires.

— Législation dans divers autres domaines:

- Décret no. 6/84 du 30/7/84  
Légalisation des diplômes étrangers détenus par les Libanais.



- Décret no. 2458 du 18/4/85  
Amendement du système contractuel au Ministère de l'Education.
- Décret no. 2093 du 21/12/84  
Concernant les allocations aux écoles privées gratuites.
- Arrêté no. 184 du 25/3/85  
Portant sur le projet d'organisation de la «santé scolaire» dans les écoles publiques et privées.

## II — 3 — Evolution du Système

(a) L'évolution a été perturbée quantitativement et qualitativement.

Vu l'état actuel des choses, nous n'avons pas de statistiques publiées pour les années 83-84, 84-85 et 85-86.

Les dernières statistiques disponibles encore incomplètes, partielles et provisoires datent de l'année 82-83. Nous allons néanmoins donner une idée de l'évolution du système, nous basant sur des recherches personnelles, et sur des estimations et études de certains chercheurs dans le domaine.

### 1. L'enseignement général: Evolution

— Les études montrent que le secteur, public connaît une certaine diminution dans les effectifs de 1979-1980 à 1982-1983 au profit du secteur privé; il y a eu transfert d'un secteur à un autre.

L'école publique, surtout aux premiers niveaux de l'enseignement, a été, comme toutes les institutions publiques négativement touchée par les événements, les écoles privées ont continué à mieux fonctionner, leur autorité n'a pas été ébranlée, surtout au niveau de la formation de base: préscolaire et primaire.

Voir le *tableau* comparatif de 1979 à 1983 et *tableau* général pour l'année 82-83 .

Le secteur public représente 23,1% dans les régions urbaines contre 54,2% dans les régions rurales (sauf au Liban-Nord: 43,8%).

Le secteur privé représente 58,5% dans les régions urbaines contre 25,5%, dans les régions rurales.

Les effectifs de l'enseignement général ont atteint:

752.555 élèves en 1979-80  
783.376 élèves en 1980-81  
769.436 élèves en 1981-82  
762.123(1) élèves en 1982-83.

#### Remarques:

- (1) Pour certains ce chiffre est de 791630.
- une diminution dans les effectifs est à noter surtout au niveau du préscolaire dans tous les secteurs spécialement le secteur public.
- L'enseignement secondaire public s'est peu développé à Beyrouth et dans sa banlieue par rapport à l'enseignement privé payant. C'est le contraire dans les autres départements: le secteur public représente 23,1% dans les régions rurales contre 54,2% dans les régions rurales (sauf au Liban-Nord: 43,8%). Le secteur privé représente 58,5% dans les régions urbaines contre 25,5% dans les régions rurales.

**Tableau Général 1982 — 1983**

<b>Répartition des effectifs par cycles, départements et secteur d'enseignement</b>									
<b>Secteurs</b>			<b>%</b>						
<b>Départ et cycles</b>		<b>Officiel</b>		<b>Privé Subventionné</b>		<b>Privé Paayant</b>		<b>Total</b>	<b>100%</b>
Beyrouth	Pré-Prim.	1.397	7	3.771	19	14.357	74	19.525	
	Prim.	9.372	19	13.528	28	25.852	53	48.752	
	Sec. I	9.496	32	—	—	20.559	68	30.055	
	Sec. II	5.383	34	—	—	10.510	66	15.893	
<b>Total</b>		<b>24.648</b>	<b>22</b>	<b>17.299</b>	<b>15</b>	<b>71.278</b>	<b>63</b>	<b>114.225</b>	<b>100</b>
Banlieue	Pré-Prim.	01.083	3,1	8.000	22,6	26.347	74,3	35.430	
	Prim.	10.357	11,5	32.746	36,2	47.222	52,3	90.325	
	Sec. I	13.724	26,6	—	—	37862	73,4	51.586	
	Sec. II	07.362	34,5	—	—	13.994	65,5	21.356	
<b>Total</b>		<b>32.526</b>	<b>16,4</b>	<b>40.746</b>	<b>20,5</b>	<b>125.425</b>	<b>63,1</b>	<b>198.697</b>	<b>100</b>
Mont-Lib. sans Banlieue	Pré-Prim.	02.515	16,1	04.406	28,3	08.658	55,6	15.579	
	Prim.	17.375	34,9	15.070	30,2	17.384	34,9	49.829	
	Sec. I	14.301	53,5	—	—	12.442	46,5	26.743	
	Sec. II	05.959	63,4	—	—	3.442	36,6	09.401	
<b>Total</b>		<b>40.150</b>	<b>39,5</b>	<b>19.476</b>	<b>19,2</b>	<b>41.926</b>	<b>41,3</b>	<b>101.552</b>	<b>100</b>
Liban Nord	Pré-Prim.	05.421	28,8	04.851	25,8	08.537	45,4	18.809	
	Prim.	41.288	56,2	16.190	22	16.049	21,8	73.527	
	Sec. I	20.122	70,7	—	—	08.342	29,3	28.464	
	Sec. II	07.143	64,8	—	—	03.884	35,2	11.027	
<b>Total</b>		<b>73.974</b>	<b>56,1</b>	<b>21.041</b>	<b>16</b>	<b>36.812</b>	<b>27,9</b>	<b>131.827</b>	
Békaa	Pré-Prim.	04.195	26,1	05.835	36,2	6.064	37,7	16.094	100
	Prim.	23.242	42	22.836	41,3	9.281	16,7	55.359	
	Sec. I	14.586	69,5	—	—	6.375	30,5	20.961	
	Sec. II	04.083	62,2	—	—	2.475	37,8	06.558	
<b>Total</b>		<b>46.106</b>	<b>46,6</b>	<b>28.671</b>	<b>28,9</b>	<b>24.195</b>	<b>24,5</b>	<b>98.972</b>	
Liban Sud	Pré-Prim.	05107	33,1	03.466	22,4	06.863	44,5	15.436	100
	Prim.	36.602	56,5	16.526	25,5	11.580	18	64.708	
	Sec. I	18.652	70,5	—	—	07.784	29,5	26.436	
	Sec. II	07.138	69,5	—	—	03.132	30,5	10.270	
<b>Total</b>		<b>67.499</b>	<b>57,7</b>	<b>19.992</b>	<b>17,1</b>	<b>29.359</b>	<b>25,2</b>	<b>116.850</b>	
<b>Total</b>	<b>Général</b>	<b>285.903</b>	<b>37,5</b>	<b>147.225</b>	<b>19,31</b>	<b>328.995</b>	<b>43,1</b>	<b>762.123</b>	<b>100</b>

Source : étude de Dr Antoun sur les statistiques du CRDP.

## Tableau Comparatif

### Répartition des effectifs par secteurs et cycles

Cycle	Préscolaire			Primaire			Moyen			Secondaire		
		Privé			Privé			Privé				
Secteur	Public	Gratuit	Payant	Public	gratuit	Payant	Public	Gratuit	Payant	Public	Gratuit	Payant
Année												
1979 - 1980	24.464	34.856	62.980	160.534	117.976	109.972	90.462	—	75.342	34.971	—	33.998
1980 - 1981	23.190	32.795	67.545	157.712	124.703	122.987	92.877	—	83.889	41.207	—	36.471
1982 - 1983	21.890	31.117	67.943	170.064	123.330	127.075	90.575	—	89.032	33.922	—	36.684

— Nous remarquons aussi que la scolarisation au niveau du secondaire est plus faible dans le 2nd cycle par rapport au 1er cycle; qu'elle est bonne dans le 1er cycle par rapport au cycle primaire, respectivement à Beyrouth, sa banlieue et au Mont-Liban, alors qu'elle est faible dans les 3 autres départements, et qu'elle baisse en allant de Beyrouth vers les périphéries, pour devenir très faible à la Békaa.

A titre indicatif, et sous réserve, nous allons donner le tableau suivant des effectifs pour l'année 84-85.

	Public	Privé gratuit	Privé payant	Total
Préscolaire	24.528	34.164	74.503	133.195
Primaire	188.163	136.658	141.203	466.024
Moyen(1)	100.213	—	98.273	198.486
Secondaire	37.492	—	40.795	78.287
<b>Total</b>	<b>350.396</b>	<b>170.822</b>	<b>354.774</b>	<b>875.992</b>

Source: Estimation de M. Elie Khoury dans Eco-chiffres 1985.

N.B.: (1) Moyen - Secondaire 1er cycle.

## 2 — Evolution de l'Enseignement Supérieur

Deux faits marquent l'évolution de l'E.S.

a) La Régression dans les effectifs universitaires.

b) Le Processus de Régionalisation.

— a) Les Effectifs:

1979 - 80: 85.087 étudiants

1980-81: 79.073 étudiants

1982-83: 73.072 étudiants

1984-85: 63.000 étudiants

Cette baisse est due selon notre avis, à plusieurs facteurs:

● 1) Les étudiants étrangers, inscrits dans les universités libanaises ont quitté le pays. C'est ainsi que l'Université arabe a vu ses effectifs baisser de 40%:

28.992 étudiants en 82-83.

17.300 étudiants en 83-84.

L'Université Américaine qui groupait 50% des effectifs dans les années 70 ne groupe que: 8,89% des étudiants.

L'Université St.-Joseph représente 9,5%.

Voir Tableau «Répartition des étudiants par université, sexe et nationalité».

Répartition des étudiants par université, sexe et nationalité												
Nationalité et Sexe  Université	Nationalité			Pays Arabes						Sexe		
	Total	Indeter.	P.	A.P.A.	Egyp.	Jord.	Pales.	Syr.	Lib.	Total	F.	M
U. Libanaise	27.147	286	45	78	28	111	367	446	25.786	27.147	12.835	14.311
U. Arabe de Beyrouth	28.992	574	627	2.810	7.213	6.114	3489	5.314	2.851	28.992	6.640	22.352
U. St. Joseph	5.171	176	8	3	—	—	1	8	4.975	5.171	2.686	2.485
U. Américaine de Beyrouth	4.955	6	321	155	10	192	157	239	3.875	4.955	2.033	2.922
U. St. Esprit	2.821	83	—	—	—	—	—	—	2.738	2.821	1.244	1.577
Beyrouth U. College	1.845	1	153	37	4	34	64	79	1.473	1.845	965	88
Académie Libanaise des Beaux Arts	545	3	6	—	—	—	—	12	524	545	308	237
Centre U. de N.D. de Louaizé	344	27	—	—	—	—	—	—	317	344	107	237
Maigazian College	278	2	14	3	—	2	7	25	225	278	126	152
U. des Pères Antonins	238	—	—	—	—	—	—	—	238	238	27	211
Centre de Sagesse	216	—	—	—	1	1	—	2	212	216	119	97
IF. Islamique de l'Imam El Ouzai	135	—	—	7	—	6	17	6	99	135	18	117
Near East College	118	—	13	—	4	—	—	2	99	118	50	68
Makassed Center for High Education	78	8	—	—	—	—	—	—	70	78	32	46
II. St. Paul Harissa	54	34	—	—	—	—	—	—	20	54	2	52
IF. Saddam Hussein de Médecine	44	—	—	1	1	—	3	—	39	44	21	23
I.St. Jean Balamind	43	—	1	—	—	3	—	17	22	43	9	34
Near East School of Théology	28	—	9	3	—	1	—	6	9	28	3	25
<b>TOTAL</b>	<b>73.052</b>	<b>1.200</b>	<b>1.197</b>	<b>3.097</b>	<b>7.261</b>	<b>6.464</b>	<b>4.105</b>	<b>6.156</b>	<b>43.572</b>	<b>73.052</b>	<b>27.225</b>	<b>45.827</b>

Source CRDP.

● 2) Le deuxième facteur est que les jeunes sont de plus en plus obligés de travailler pour gagner leur vie.

● 3) Dans un pays en guerre, les jeunes participent aux activités militaires et à la résistance.

● 4) Le quatrième facteur serait l'émigration: beaucoup de jeunes quittent provisoirement ou définitivement le pays à ceux de la guerre.

— b) Le deuxième aspect de l'évolution est l'accélération du processus de régionalisation des universités.

Dans le passé, l'enseignement supérieur était uniquement localisé à Beyrouth. Le phénomène de régionalisation a commencé à partir de 1980, les universités se sont implantées dans les régions: Beyrouth I et II, Liban-Nord, Liban-Sud et Békaa.

L'Université Libanaise comprend à elle seule 10 facultés et 34 sections d'implantation régionale.

Voir Tableau: Répartition par Section et Faculté.

<b>Répartition des Etudiants par Section et Faculté ou Institut</b>						
<b>Section</b>						
<b>Faculté ou Institut</b>	<b>Total</b>	<b>Section Békaa</b>	<b>Section Sud</b>	<b>Section Nord</b>	<b>Deuxième Section</b>	<b>Première Section</b>
F. des Lettres et Sc. Humaines	8.056	902	1.420	1.337	1.221	3.176
F. de Droit Sc. Po. et Adminis.	7.588	703	501	795	2.325	3.264
F. des Sciences	5.416	—	—	752	2.393	2.271
F. de Gestion des entreprises	1.349	—	—	—	631	718
F. d'Information et documentation	581	—	—	—	283	298
F. de Pédagogie	379	—	—	—	157	222
F. de Génie	468	—	—	65	246	157
I. des Sc. Sociales	2.084	251	239	464	299	831
I. des Beaux Arts	1.145	—	—	86	505	554
F. de la santé	81	—	—	—	—	81
<b>TOTAL</b>	<b>27.147</b>	<b>1.856</b>	<b>2.160</b>	<b>3.499</b>	<b>8.060</b>	<b>11.572</b>

Source: C.R.D.P.

L'U.L. groupe 59% des étudiants libanais et 44,5% des effectifs totaux.

### **3 — Evolution de l'enseignement technique**

Après une heureuse augmentation, on observe: actuellement une baisse:

1979-80: 25.071  
1980-81: 31.203  
1981-82: 39.045  
1982-83: 39.993  
1984-85: 37.614

Cette baisse est due probablement aux facteurs déjà cités: 54% des écoles techniques sont installées à Beyrouth; les garçons sont naturellement majoritaires dans les écoles techniques.

Ce n'est pas le cas dans les autres types d'enseignement.

#### **La scolarisation des filles**

La scolarisation des filles, à tous les niveaux, représente un aspect positif dans l'évolution du système au Liban.

L'équilibre dans la scolarisation est chose acquise dans l'enseignement général. Bien plus la scolarisation des filles est supérieure à celle des garçons au niveau des 2 cycles du secondaire et systématiquement dans tous les départements. (*Voir Tableau ci-dessous*).

De légères disparités au niveau universitaires: 47% filles, 53% garçons.

Mais dans certaines disciplines: lettres ou sciences sociales, les filles sont majoritaires: 63% lettres, 70% information et documentation.

Rien de spécial à signaler dans les parties (b) et (c).

## **II — 4 — Recherche pédagogique:**

CRDP — Ministère de l'Education Nationale.

— Projet pour l'étude et la publication:

- Des statistiques éducatives des années:

1983 — 1984  
1984 — 1985

- Du guide de l'Enseignement Technique: 1984-1985.

- Projet pour la création d'un centre pour l'orientation scolaire et professionnelle.
- Etude sur l'influence des programmes télévisés sur les enfants de 15-18 ans au Liban.
- Etude sur l'influence de la guerre sur la psychologie de l'enfant libanais.

**La Scolarisation, selon le sexe  
(Pourcentage des filles par rapport à total: G.-F.)**

		Pré-Prim.		Prim.		Sec. 1er cycle		Se. 2e cycle		Total		Total
		G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G.	F.	G + F.
Bey.	No.	9.973	9.552	24.771	23.781	14.380	15.675	7.784	8.109	57.108	57.117	114.225
	%	-	48,92	-	48,78	-	52,15	-	51,02	-	50,00	-
B. - B.	No.	16.886	16.044	42.307	40.324	23.738	25.017	9.968	10.837	92.899	92.222	185.121
	%	-	48,72	-	48,80	-	51,31	-	52,09	-	49,82	-
M - L	No.	3.164	2.802	8.974	8.173	4.225	5.104	1.295	1.991	17.658	18.070	35.728
	%	-	46,96	-	47,66	-	54,71	-	60,60	-	50,57	-
L - N.	No.	10.136	8.673	39.411	34.116	13.548	14.916	4.755	6.272	67.850	63.977	131.827
	%	-	46,11	-	46,39	-	52,4	-	56,87	-	48,53	-
Békaa	No.	8.590	7.504	29.461	25.898	10.321	10.641	3.240	3.318	51.612	47.360	98.972
	%	-	46,62	-	46,78	-	50,76	-	50,59	-	47,85	-
L - S.	No.	7.837	7.599	32.268	31.440	13.091	13.345	4.850	5.420	59.046	57.802	116.850
	%	-	49,22	-	48,58	-	50,48	-	52,77	-	49,46	-
Total	No.	56.586	52.174	177.392	163.732	67.603	84.698	31.892	35.947	346.173	336.550	682.723
	%	-	47,97	-	48	-	55,6	-	52,98	-	49,30	-

Remarque : Les nombres G. et F. ne sont pas complets à B. B. et M. - L. dans les statistiques disponibles.

Source : CRDP et Dr. Joseph Antoun.

**Remarque :**

F. : Filles

G. : Garçons

B.B. : Beyrouth et Banlieue

M.L. : Mont-Liban

L.N. : Liban-Nord

L.S. : Liban-Sud.

### III — Problèmes et difficultés

Les problèmes sont nombreux et divers, il y a surtout ceux causés par la guerre, et ceux inhérents au système lui-même.

1 — Les retombées de la guerre sont nombreuses: la destruction complète ou partielle des bâtiments scolaires et de leurs équipements, l'occupation des écoles par les familles déplacées ont créé une pénurie de locaux scolaires.

● Pour résoudre ce problème, le ministère a adopté le système de roulement et de classes alternées, il a rééquipé certaines écoles encore en fonction.

— Difficultés également dans les nominations et les mutations: les critères sont parfois moins les besoins réels des écoles que les exigences des groupes de pression confessionnels et militaires ou l'état de sécurité dans les diverses régions.

— Déplacement de population, d'élèves par conséquent, mais aussi déplacement du corps enseignant et de cadres, déplacement de certaines écoles et facultés surtout celles situées sur les «lignes de démarcation» ou dans les régions exposées ou éprouvées.

● Face à ces problèmes, l'administration a pu affecter tous les professeurs déplacés de l'Ens. Secondaire dans les écoles selon les besoins, quant aux maîtres du primaire, certains ont dû être mutés dans les administrations diverses, d'autres ont rejoint des écoles proches de leur région créant souvent un surplus de personnel.

● Certains maîtres déplacés se sont constitués en groupe pour recréer et faire fonctionner leur école d'origine dans la région de leur déplacement.

— Dans certaines régions, l'impossibilité de coexistence entre les confessions due aux événements a empêché la mixité au niveau confessionnel dans les écoles, l'administration a créé des sections annexes autour de l'école-noyau (solution provisoire), pour permettre l'accès de tous les élèves de toutes les confessions à l'enseignement. Il en est de même pour les différentes sections régionales des universités nationales et privée.

— Les conséquences des événements ont été, désastreuses: humainement et pédagogiquement: la qualification des maîtres s'est dégradée, les programmes de formation ont été suspendus; le niveau des élèves a nettement baissé dans ce climat d'insécurité et d'angoisse où ils vivent: abandon pour combattre avec les milices, après les tranchées, retour parfois à l'école, émigration même.

— Les déséquilibres et les tensions ont affecté en même temps la vie socio-économique et le système d'éducation.

2 — Quant aux difficultés d'ordre général: problème du redoublement, du retard scolaire, celui de l'abandon définitif à cause de l'académisme du système trop selectif, incapable souvent de préparer les élèves qualitativement aux tâches qui les attendent d'où le «chômage intellectuel» en relation avec le déséquilibre structurel des différentes filières de formation à l'intérieur du système.

— Difficultés dues au manque de relation entre organes de réflexion, de prévision, de conception et organes d'exécution.

— Le déséquilibre coût/rendement ajoute encore des problèmes au pays fortement ébranlé dans son économie et dans son état financier.

— L'insuffisance de la qualité de l'éducation constitue un «handicap sérieux pour la préparation des individus et risque, si des changements profonds ne sont pas apportés au processus éducatif d'aboutir à un gaspillage sans cesse grandissant des ressources humaines».

● En général les problèmes auxquels se trouve confrontée l'éducation au Liban, qu'il s'agisse de



sa pertinence, de son efficacité ou de l'efficacité administrative, ont pour cause essentielle le manque de qualité et l'anachronisme du système.

● D'où la nécessité de modifier le système dans le sens d'une plus grande cohésion, de rénover les programmes pour une meilleure formation et une meilleure adaptation au milieu et aux besoins de reconstruction et développement du pays.

#### IV — Coopération internationale

— Avec l'UNICEF et la Direction de l'Enseignement Primaire:

1) Initiation à l'enseignement pré-professionnel dans les écoles primaires et complémentaires.

2) Enseignement préscolaire.  
Les jardins d'enfants.

— A.I.D. et Direction de l'Ens. Primaire.

Education sanitaire dans les écoles primaires.

— Agence de Coopération Culturelle et Technique:

Protocole d'accord avec le Ministère de l'Education (CRDP et Direction générale) portant sur la réalisation du Projet de Radio et de Télévision Educatives au Liban. (R.T.E.L.).

— UNESCO(1) — Banque Islamique(2) Ministère de l'Education Nationale Projet de développement de l'enseignement Scientifique au Liban (Equipement des laboratoires Scientifiques dans les écoles).

— Ambassade de France/Direction de l'Enseignement Secondaire Coopération pédagogique et culturelle.

Formation de conseillers pédagogiques dans les différentes disciplines.

#### V — Suite donnée aux recommandations de la CIE

a) R. No. 73:

«L'interaction entre l'éducation et le travail productif».

Très timidement appliquée:

Quelques séances d'information sur les carrières et les professions dans certaines écoles publiques et surtout privées.

b) R. No. 74:

«Généralisation et rénovation de l'enseignement primaire dans la perspective d'une initiation scientifique et technique appropriée».

Partiellement appliquée:

Initiation à l'enseignement pré-professionnelle dans les écoles primaires et complémentaires.

D'une façon générale, la situation du pays n'a permis ni rénovation et modernisation de l'éducation, ni prise en charge et exécution sérieuse des recommandations.